



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 97811

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés auxquelles sont confrontées les sages-femmes. Dans son rapport 2005, la Cour des comptes préconise que « l'utilisation optimale des compétences de chacun implique une redéfinition des pratiques et des responsabilités ; les sages-femmes sont compétentes pour la surveillance de la grossesse physiologique... ». Le plan de périnatalité reconnaît une place importante de la psychologie et au vécu de la naissance par les familles, pourtant, force est de constater qu'aujourd'hui, on ne permet pas à ces sages-femmes d'effectuer leur travail en accompagnant la femme dans sa maternité. En effet, comment peuvent-elles assurer une consultation à 15 euros 30 ? Comment peuvent-elles travailler sans accès aux plateaux techniques pour faire de l'accompagnement global et sans assurances ? Ces professionnelles veulent remplir leur mission qui a pour seul objectif la famille. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en faveur de cette profession et de lui préciser si la finalisation de la convention de l'UNCAM sera menée à bien et dans quel délai ?

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97811

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6404